Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

RECEPISSE DE DEPOT

CENTRE COMPTABLE DE L'EST
CHAMPENOIS

RUE G. ARBOUIN
10006 TROYES CEDEX

V/REF : F. PITAULT
N/REF : 2003 B 112 / 2006-A-246

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 04/04/2006,

Acte S.S.P. en date du 03/03/2006
- Cession de parts
- Cédant : Mr Eric MONCHABLON // Cessionnaire : Mme Pascale PERNET

Concernant la société

A R S (ADRESSAGE ROUTAGE STOCKAGE)
Société à responsabilité limitée
ZONE INDUSTRIELLE DE POPEY
55000 BAR LE DUC

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-246 le 04/04/2006

R.C.S. BAR LE DUC 450 181 425 (2003 B 112)

Fait à BAR LE DUC le 04/04/2006,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAR-LE-DUC
MEUSE

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

. ***Monsieur Eric MONCHABLON,***
né le 23 mars 1967 à BAR LE DUC (MEUSE),
demeurant au 2, Rue du Puits de la Saulx (55500) VILLIERS LE SEC,

D'une part,
ci-après dénommé "le cédant",

. ***Madame Pascale PERNET ,***
née le 13 novembre 1959 à CASABLANCA (MAROC),

demeurant au 16, Avenue Claude ~~Valefaux~~ (75010) PARIS, H VELLEFAUX

D'autre part,
ci-après dénommée "le cessionnaire",

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte SSP en date à MENIL SUR SAULX du 8 septembre 2003, enregistré à BAR LE DUC, le 17 septembre 2003, bordereau 2003/447, case n°1, extrait 965, il existe une société à responsabilité limitée dénommée « A R S (Adressage Routage Stockage) », au capital de 35 000 €, divisé en 1 750 parts de 20 € chacune, entièrement libérées, dont le siège social est fixé à BAR LE DUC (55000) Zone Industrielle de Popey, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BAR LE DUC, sous le numéro 450 181 425.

Il est rappelé que les parts sociales cédées sont représentatives d'apports en numéraire effectués lors de la constitution de la société.

Il est également précisé que la société « A R S (Adressage Routage Stockage) » n'est pas une société à prépondérance immobilière.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

M.E PP

CESSION

Par les présentes :

Monsieur Eric MONCHABLON cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à :

- ***Madame Pascale PERNET*** qui accepte, 280 parts sociales de 20 € lui appartenant dans la Société sus-visée, numérotées de 911 à 1190.

Mme Pascale PERNET devient la propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogée dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix unitaire de VINGT EUROS (20 €) par part sociale, soit le prix global de CINQ MILLE SIX CENTS EUROS (5 600 €).

Lequel prix a été payé à l'instant même au cédant qui le reconnaît et en donne valable et définitive quittance à Mme Pascale PERNET, cessionnaire.

AGREMENT DE LA CESSION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 mars 2006 la collectivité des associés a autorisé la présente cession de parts sociales.

FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera notifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

M.E PP

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à BAR LE DUC, le 3 mars 2006.
En 7 originaux.

M. Eric MONCHABLON (1) *Mme Pascale PERNET (1)*

" Lu et approuvé "

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES BAR LE DUC
Le 31/03/2006 Bordereau n°2006/204 Case n°1 Ext 449
Enregistrement : 96 € Pénalités :
Total liquidé : quatre-vingt-seize euros
Montant reçu : quatre-vingt-seize euros
L'Agente

Joëlle VARNOT

(1) Faire précéder la signature de la mention " Lu et approuvé"

TI.E PP